



L'EAU FORTE

Supplément gratuit au n° 172 de JALONS CFDT

INACCEPTABLE

La réunion concernant le régime indemnitaire c'est tenue le 24 juin.

La DGPA a présenté une véritable usine à gaz en matière de classification des missions qui correspondront à des niveaux de primes.

Concernant la revalorisation de la PTETE, Elle propose un échancier sur 5 ans, alors que pour les DIR, le délai est de 3 ans avec un rattrapage dès la première année.

A la question, les agents VN percevront-ils le même niveau de PTETE que leurs collègues de DIR ? l'administration répond pas la négative ! Pour les VN, le rattrapage 2008 ne sera que de 70€ (en PSR) par agent et les 1950€ ne seront perçus qu'en ...2012 !

La DGPA refuse de prendre en compte les cycles de travail atypiques qui se généralisent !

Une mobilisation générale des personnels devient de plus en plus d'actualité

Face aux conséquences des Plans Particuliers d'Exploitation et à la remise à plat des règles d'occupation des logements de service, la revalorisation de la PTETE, mais également de l'ISH sont une Nécessité Absolue

La réunion avec l'administration sur les logements de fonction, qui était prévue le 25 juin, a été reportée à une date ultérieure. La DGPA attend d'obtenir de France Domaine une application plus souple de la circulaire logement, avant de poursuivre les travaux.

Pour la CFDT, il faut que France Domaine prenne en compte les spécificités des missions d'exploitation des voies navigables, dont les logements sont parties intégrantes

*Christian Fourcoual
Bureau National de l'USE-CFDT*

SOMMAIRE

- Edito
- Réunion régime indemnitaire 24 juin mai 2008
- Compte-rendu CAP VN/PM
- mouvement DDE52
- bulletin d'adhésion

CONTACTS

Union des syndicats Équipement CFDT
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01.40.81.24.00 – fax : 01.40.81.24.05

Militant permanent du secteur VN
Christian Fourcoual
port. 06.20.35.48.88
ChrisFourcoual@aol.com

Régime indemnitaire VN – DGPA/Syndicats réunion du 24 juin 2008

DGPA, VNF, DGMT, consultant externe, délégation FO et CGT + représentants CFDT : Christian Fourcoual (permanent national) Patricia Goetz (SN Strasbourg) ; Gabriel Hess (SN Nord Est) Rémi Hutinet (DDE52)

L'objet de la réunion était la présentation par la DGPA de l'ensemble des missions des agents, OPA VN réparties en 4 niveaux de classe et des premières propositions concernant le montant en PTETE de chaque classe

Déclaration CFDT

Comme nous l'avons dit dès la première réunion en mars, la CFDT revendique une revalorisation de la PTETE et de la prime de métier au moins égale aux montants perçus par les personnels DIR.

Nous signalons que suite à un mouvement de grève à l'initiative de la CFDT et de FO à la DDE 52 (canal « entre Champagne et Bourgogne ») au sujet du PPE, le Directeur s'est engagé sur un montant minimum de PTETE de 1950€, identique au minimum DIR en 2009.

Nous demandons une validation de la DGPA de cet engagement et une précision sur l'échéance de ce montant.

Concernant les premières propositions de classifications des missions, nous notons que le nombre de classe est passé de 6 à 4, comme nous le demandions afin d'être en osmose avec les 4 niveaux de la prime DIR. C'est un point positif

Sur la répartition des missions dans les 4 classes, nous avons des désaccords.

D'une manière générale nous constatons que la pénibilité du travail et les contraintes horaires ne sont pas totalement prise en compte.

Travailler en cycle atypique sur un seul poste, en cycle atypique en travail posté 2x8h ou 3x8h est pénible et contraignant.

Or dans le tableau présenté et, par exemple, un éclusier en travail posté percevrait le minimum de prime, idem pour un agent affecté à une unité de dragage !

Pour la CFDT, la pénibilité et les contraintes liées à un cycle de travail atypique doivent être prises en compte dans le montant de la PTETE

Concernant le montant des 4 niveaux de prime, dans l'attente de propositions, comme nous l'avons dit, il doit être égal au minimum aux différents niveaux DIR et distinguer CEE et AE avec une revalorisation à hauteur de 20% .

Enfin, outre nos revendications d'une revalorisation des taux d'ISH notamment le week-end, quand seront appliqués les + 20%, pour les heures de nuit, annoncés au titre de 2008 ?

Réponses de la DGPA à la CFDT :

- montant PTETE annoncé à la DDE52 : voir proposition échéancier
- pas de prise en compte des cycles de travail atypique dans le montant de la PTETE
- Oui à une distinction entre AE et CEE, mais moindre des 20%
- ISH heures de nuit : ce n'est pas gagné ! la DGPA en est encore à convaincre le ministère des finances !

D'autres réponses aux questions des représentants du personnel

- 250.000€ de mesures catégorielles en 2008 : répartition entre les agents via la PSR (+ 70€ sur la paye de septembre), la DGPA va voir comment faire pour les OPA
- non recrutement jusqu'en 2010 : aucune décision n'a été prise
- synthèse des inspections générales dans les services, communiquées en septembre
- pour les contrôleurs, pas question pour la DGPA de généraliser la PTETE, mais au contraire de vérifier sa légalité dans les SN où elle est octroyée. Par contre la revalorisation de l'ISS est à l'étude.

Pour le chantier logement de service, la réunion du 25 juin est reportée en septembre après que la DGPA ait rencontré, le 2 juillet, France Domaine.

Les propositions de la DGPA

Classe 1 – 10 missions	Classe 2 – 13 missions	Classe 3 – 2 missions
1) barragiste ouvrage mécanisé 2) éclusier ou pontier, accompagnement ouvrages mécanisés (manœuvre, surveillance et suivi lignes d'eau) 3) éclusier ou pontier fixe ouvrages mécanisés (manœuvre, surveillance et suivi lignes d'eau) 4) éclusier ou pontier itinérant secteur automatisé 5) PCiste chaîne automatisé 6) perception des péages 7) fonctionnement administratif (ASP, préparation de marché, DPF, magasiniers, police de la navigation et de l'eau, permanents syndicaux et sociaux) 8) conducteurs d'engins roulants 9) entretien espaces terrestre 10) maçon, menuisier, plombier, chauffagiste	1) barragiste suivi de réservoirs et alimentations 2) éclusier ou pontier, accompagnement ouvrages manuels (manœuvre, surveillance et suivi lignes d'eau) 3) éclusier ou pontier fixe ouvrages manuels (manœuvre, surveillance et suivi lignes d'eau) 4) PCiste téléconduite 5) Tunnel (toueur) 6) surveillance de travaux 7) conducteur engin flottant 8) élagueur 9) entretien plan d'eau, balisage, dragages 10) GMAO, automaticien, informatique industrielle, traitement bathymétrie 11) maintenance 1 ^{er} et 2 ^{ème} niveau (correspondant à une vacation réelle au sein d'une équipe de maintenance) 12) mécanicien, mécanicien auto, carrossier 13) métallier, forgeron, tourneur, fraiseur, chaudronnier, charpentier et soudeur	1) encadrement (planning, coordination, expertise de travaux) 2) électricien, électromécanicien, électrotechnicien, hydraulicien Classe 4 – 2 missions 1) barragiste ouvrage manuel 2) plongeur

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
----------	----------	----------	----------

	AE	CEE	AE	CEE	AE	CEE	AE	CEE
2009	1100€	1300€	1297€	1533€	1557€	1844€	2256€	2€ 33
2010	1500€	1700€	1769€	2005€	2123€	2412€	3077€	3€ 10
2011	1800€	2100€	2123€	2470€	2648€	2979€	3692€	3€ 59
2012	1950€	2340€	2300€	2760€	2760€	3320€	4000€	4€ 00

Pour prendre en compte la polyvalence (mission secondaire de classe supérieure à 20% minimum), la DGPA propose dès 2009 un supplément correspondant à 10% de l'écart entre les montants de PTETE des classes des missions principales et secondaires et à un montant forfaitaire pour deux missions de même classe à compter de la classe 2 (sur les montants 2012).

Les réactions CFDT

La CFDT a jugé inacceptables ces propositions

- l'engagement du DDE52 n'est pas tenu, les agents ont été bernés et vont perdre de l'argent
- l'échéancier est sur 5 ans (2008/2009/2010/2011/2012) contre 3 ans pour les agents DIR (2007/2008/2009) !
- aucune prise en compte des sujétions horaires, cycles atypiques ; par exemple un éclusier grand gabarit en travail posté, service continu est positionné en classe 1 ! avec un montant inférieur à celui actuellement perçu
- les économies réalisées par la suppression des HS et astreinte (optimisation des temps de travail) le WE au profit de l'ISH, ne sont pas répercutées !
- il faut des passerelles entre DIR et SN, or en 2009 un agent DIR en cycle hebdomadaire aura une PTETE de 1950€, un agent VN en cycle non-hebdomadaire 1100€ !
- classification de permanents sociaux et syndicaux : nous avons rappelé leur droit au maintien de la rémunération

La CFDT s'est positionnée par rapport au protocole DIR. Les agents des VN ne doivent pas être des laissés pour compte avec un régime indemnitaire très inférieur alors que la dangerosité, la pénibilité, les contraintes horaires sont leurs lots quotidiens ! Face à l'hostilité des syndicats et menaces d'actions, une prochaine réunion est programmée le 8 juillet.

La DGPA demande aux représentants du personnel de faire d'ici là des propositions. A suivre.....

Déclaration des élus CFDT

Un concours de chef d'équipe au titre de 2007 a été organisé en 2008. Cela a permis aux agents recrutés jusqu'en 2001 de passer le concours en détenant les 5 ans d'ancienneté dans le grade au 1^{er} janvier 2007.

Mais les agents recrutés en 2002 sont toujours les grands perdants du nouveau statut et les mesures transitoires jusqu'en 2012 ne servent à rien.

Avec le statut précédent, ces agents pouvaient passer le concours dès 2008. Avec le nouveau statut, ils ne le pourront qu'en 2012, 10 ans plus tard ! et ce n'est pas la circulaire promotion 2008 qui change quoi que ce soit !

Cette situation est mal vécue, elle démotive les agents, d'autant qu'ils côtoient des collègues qui ont été recrutés après octobre 2005, lesquels bénéficient d'une reprise d'ancienneté qui leur permet de ne pas attendre 10 ans pour passer le concours de CEE !

Nous n'aurons cessé de revenir sur cette injustice à chaque CAP, il faut des dispositions transitoires qui permettent aux agents de passer le concours dès 5 ans dans le grade au 1^{er} janvier de l'année du concours. Il faut que la reprise d'ancienneté des années du privé s'applique à tous !

Concernant la circulaire promotion 2008, nous constatons que la répartition 1/3, 2/3 des postes au concours où à la promotion de CEE n'a pas été discutée, alors que c'est une question importante.

La CFDT n'est pas favorable à la promotion à CEE pour des agents en activité avec prise de fonction (mobilité fonctionnelle et géographique)

La priorité doit être donnée aux agents ayant un gain à pension en cas de promotion, puis à ceux, par ancienneté dans l'administration, qui ont déposé leur dossier de retraite et enfin ceux qui peuvent prétendre à la prendre (+ de 55 ans)

Lors de la dernière CAP, des classements de CAP locales pour la promotion à CEEP ont été remis en cause avec de nouveaux critères. Alors même que ces classements respectaient les critères statutaires et avaient été arrêtés à l'unanimité par la CAP!

La CFDT demande que le travail de la CAP locale soit respecté dès lors que les critères statutaires et recommandation DGPA sont respectés, sinon cette CAP n'a plus de sens en matière de promotion

Enfin en questions diverses, à la DDE de la Réunion, les agents VN/PM qui partent en retraite ou en mutation sont systématiquement remplacés par des agents RBA.

Ces derniers sont-ils reclassés VN/PM et dans ce cas le « savoir nager » est-il demandé ?

Compte rendu de la CAP:

La DGPA nous répond :

Au sujet du concours CEE, les critères pour les agents arrivés en 2002 sont inchangés, il ne pourront pas passer le concours avant 2012...

Pour les promotions au grade de CEE et CEEP le ratio reste 1/3 au concours, 2/3 au tableau d'avancement.

Au sujet du dossier des personnels de la Réunion, l'administration se renseigne.

Désignation du secrétaire adjoint :

La CFDT est désignée (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Approbation du Règlement Intérieur et du PV

Approbation du règlement intérieur de la commission administrative paritaire centrale .

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2007 est acceptée.

Résultats mutation et changement de branche

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Irénée TARAUD	DDE 973	DDE Corse
Bruno BASSEREAU	VNF Meaux	DDE 37
Tony JOUY	CG Loir et Cher	DDEA 41

Détachement entrant

Un dossier a été examiné à la CAP, Il sera revu à la prochaine CAP. Les élus demandent que les agents inscrits sur la liste complémentaire du concours AES soient prioritaires sur ce poste.

Transfert de service dans le domaine maritime et des réorganisations

(cf: circulaire du 28/09/2007)

3 dossiers ont été examinées à la CAP.

Lors du vote les représentants du personnel se sont abstenus

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Emmanuel NAVARRE	SM Nord Ouest.....	Capitainerie du Tréport
Christian BOURDEL	SM Nord Ouest.....	DDE 76 Dieppe
Henri MULARD	SM Nord Ouest.....	Capitainerie de Dieppe

Transfert effectif à partir du 1^{er} juillet 2008

Contact élus CFDT

Yann Charrière 06 73 99 94 94

Patricia Goetz 06 11 80 54 93

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

Souhaite un contact CFDT

Signature

à retourner auprès d'un militant CFDT ou à MEEDDAT - permanence CFDT- 30 passage de l'Arche –
92055 LA DEFENSE CEDEX

Action CFDT FO à la DDE 52 (canal de la Marne au Rhin)

Les syndicats CFDT et FO de la DDE 52 (Haute-Marne) ont appelé à un grève reconvertible le 18 juin pour s'opposer aux propositions de l'administration sur la nouvelle organisation du travail liée au PPE

Les deux syndicats dénonçaient une organisation de travail élaborée au détriment de la vie de famille, une perte de rémunération compensée avec des HS programmées, la banalisation du dimanche aux taux en vigueur.

CFDT et FO revendiquaient des garanties sur le maintien de la rémunération, une PTETE équivalente à celle des agents DIR, de nouvelles organisations de travail.

Face à un mouvement très suivi (50% de grévistes) la direction a fait des propositions :

- surveillance du secteur d'accompagnement le dimanche sur les 3 centres d'exploitation en incluant plus d'agent, ce qui conduit à ne travailler en ISH que 2 dimanches par an et par agent ;
- modification des plannings types projetés :
 - pour intercaler au moins un WE de libre entre deux WE travaillés
 - pour concentrer les semaines à 5 jours sur la haute saison (22 semaines) avec des semaines à 4 jours suivant un dimanche d'astreinte ;
 - pour adopter un système « 4-4-5-5 » pour la basse saison (30 semaines) Ceci conduit à libérer 21 jours qui se rajoutent à 32 jours de congés, soit un total de 53 jours de congés annuels
 - pour les horaires décalés (itinérants secteur automatisé et PPC) un nouveau cycle (suppression d'un cinquième jour suivant un dimanche travaillé) qui donne un gain de 13 jours de congés, soit 49 jours au total
- confirmation par le directeur d'une PTETE et prime de métiers d'au minimum, 1950€ suite au GT national (1)
- horaires fixes du lundi au vendredi pour les chefs d'équipe
- suivi du PPE par la sous-commission VN du CTPS

Après consultation des personnels, le mouvement de grève a été levé.

(1) On a vu ce qu'il est advenu de cette promesse suite à la réunion du groupe de travail du 24/06/2008 !

